



COMHAFAT/COMHAFAT

CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE PÊCHE ENTRE LES ÉTATS AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCÉAN ATLANTIQUE

Synthèse de la participation de la COMHAFAT au COFI 35 et RSN9 5-9 septembre 2022 Rome-Italie

Le secrétariat de la COMHAFAT a participé à la 35e session du Comité des pêches (COFI35) tenue au siège de la FAO à Rome – Italie du 05 au 09 septembre 2022.

Le secrétariat de la COMHAFAT a été représenté à ce forum ainsi qu'à la 9ème réunion du Réseau des Secrétariats des Organes Régionaux des Pêches (RSN) par :

M. Abdelouahed Benabbou, Secrétaire Exécutif

M. Abdennaji LAAMRICH, Chef de Département Coopération et Systèmes d'Information

M. Atsushi ISIKAWA, Expert Des Pêches

Au cours d'une réunion de 5 jours, la FAO a réaffirmé l'importance de la pêche et de l'aquaculture, son rôle dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition mondiales et l'acceptation du rôle des petites exploitations piscicoles.

Lors de la réunion du COFI, qui s'est terminée le 9 septembre, les participants ont discuté, entre autres, des approches de l'aquaculture mondiale durable et des moyens d'améliorer la gestion des pêches et d'éliminer la pêche illégale.

A la 35e session du Comité des pêches (COFI35), qui est le seul forum intergouvernemental mondial qui fournit des recommandations et des conseils politiques aux gouvernements, aux organismes régionaux de pêche, aux organisations de la société civile, ainsi qu'au secteur privé et à la communauté internationale, le Directeur général de la FAO a déclaré qu'alors que le monde est confronté à de graves pénuries alimentaires, la pêche et l'aquaculture jouent un rôle de plus en plus important dans la fourniture de nourriture, de nutrition et d'emplois à travers le monde.

Parmi les sujets de cette session sur lesquels le COFI a dû débattre figuraient les suivants :

- **État des pêches et de l'aquaculture dans le monde : Influencer l'action pour une pêche et une aquaculture durables :**
 - ✓ soulignant l'importance du rôle de la FAO dans l'établissement de rapports sur l'état des pêches et de l'aquaculture dans le monde, et donnant des conseils sur la meilleure façon pour le COFI d'y contribuer et d'en tirer profit
 - ✓ souligner la pertinence de SOFIA et conseiller sur son rôle dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et comment la publication peut être améliorée.

- **Contribution de la pêche et de l'aquaculture de la FAO à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :**
 - ✓ la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la réalisation du Programme 2030, y compris les synergies avec d'autres objectifs de développement durable au-delà de l'ODD 14 ;
 - ✓ le rôle clé joué par la FAO dans le suivi des indicateurs au titre de l'ODD 14 et dans la fourniture de contributions à publier dans des forums internationaux tels que le rapport d'avancement mondial sur les ODD ;
 - ✓ les lacunes actuelles en matière de capacités dans les pays en matière de communication des indicateurs des ODD et le développement des capacités associé en cours ;
 - ✓ les tendances des indicateurs pour l'ODD 14 sous la tutelle de la FAO ;
 - ✓ les défis posés par la pandémie de COVID-19 et d'autres défis, et la nécessité d'un effort international consolidé plus important pour réaliser le Programme 2030 ;
 - ✓ des initiatives visant à développer la capacité de notification et de surveillance dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, y compris la promotion de discussions pour un financement supplémentaire non traditionnel et non conventionnel provenant de sources extrabudgétaires et de sources d'information à l'appui de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour une pêche et une aquaculture durables ;
 - ✓ initiatives qui pourraient conduire les pays vers la réalisation des objectifs dans le cadre de l'horizon 2030
 - ✓ appellent à une action plus intégrée et collaborative afin d'atteindre les ODD et identifient les actions de renforcement des capacités le long des chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture qui ciblent la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la nutrition et la gestion des ressources, ainsi que la manière dont celles-ci peuvent être développées davantage.

- **Soutenir la pêche artisanale et à petite échelle :**
 - ✓ accueillir avec satisfaction l'adoption politique accrue des Directives SSF, en particulier aux niveaux mondial et régional, et appelons à un soutien continu à la FAO et aux partenaires de développement dans leur rôle de catalyseur et de facilitateur pour faire avancer les processus participatifs nationaux et la création d'environnements propices, y compris les politiques et les stratégies et des cadres juridiques, pour renforcer la durabilité de la pêche artisanale et à petite échelle et

sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux moyens de subsistance à tous les niveaux;

- ✓ fournir des conseils sur la manière dont la FAO devrait continuer à renforcer les organisations de pêche artisanale ainsi que sur la manière de développer davantage le Cadre stratégique mondial des Directives SSF (SSF-GSF) en tant que mécanisme fonctionnel et efficace pour soutenir la mise en œuvre des Directives SSF.
- ✓ encourager l'amélioration de la collecte et de l'analyse de données multidisciplinaires au niveau national sur la pêche artisanale et à petite échelle, en s'appuyant sur les résultats et les méthodes de l'étude Illuminating Hidden Harvests, et des conseils sur la manière dont la FAO peut soutenir des activités pertinentes, innovantes, rentables, participatives et sexospécifiques -des approches sensibles, y compris l'utilisation de données désagrégées à petite et à grande échelle dans les rapports pour éclairer la gouvernance et la gestion du sous-secteur.

- **Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) :**

- ✓ engagement mondial continu pour prévenir, décourager et éliminer la pêche INN grâce à une mise en œuvre plus efficace et coordonnée des instruments internationaux et exhorter tous les membres de la FAO à devenir Parties au PSMA, à l'Accord de conformité de la FAO et à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons.
- ✓ conclusions de la troisième réunion des parties au PSMA, qui incluent que les parties au PSMA ont convenu que le système mondial d'échange d'informations du PSMA 2 COFI/2022/5 (GIES) devrait entrer dans une phase pilote et que les discussions autour de l'élaboration d'une stratégie pour améliorer l'efficacité du PSMA soit confiée à un groupe de travail ad hoc. → appellent à une participation accrue au Fichier mondial de la FAO des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial).
- ✓ compte tenu des résultats de la consultation technique sur les directives volontaires pour le transbordement et approuver les directives volontaires pour le transbordement.
- ✓ approbation du mandat révisé du Groupe de travail ad hoc conjoint FAO/OIT/OMI sur la pêche INN et les questions connexes (JWG).
- ✓ saluant l'accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions à la pêche qui a été conclu lors de la conférence ministérielle de l'OMC en juin 2022.
- ✓ nécessité de mettre à jour les Spécifications normalisées de la FAO de 1989 pour le marquage et l'identification des navires de pêche, et de proposer un processus pour ce faire.

- **Amélioration des débats au sein du comité des pêches, y compris grâce aux recommandations du groupe de travail sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches**

- ✓ examen de la proposition

- ✓ proposition sur la voie à suivre en ce qui concerne la création du sous-comité de la gestion des pêches
- **Faire face au changement climatique dans les pêches et l'aquaculture: rapport sur les progrès et éléments pour commentaires sur le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO sur le changement climatique:**
 - ✓ commenter les travaux intersessions entrepris sur le changement climatique et formuler des recommandations sur les futures priorités à traiter par la FAO afin de renforcer le soutien aux Membres pour favoriser les réponses aux impacts du changement climatique, y compris les actions ciblant les communautés dépendantes de la pêche et de l'aquaculture ;
 - ✓ fournir des orientations basées sur les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national mis à jour pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris et recommander des actions pour soutenir leur mise en œuvre ;
 - ✓ donner des conseils sur les domaines et activités thématiques actuels et supplémentaires, y compris la collaboration régionale, les possibilités de partenariats, la coopération inter institutions dans les initiatives multipartites et la cohérence des processus internationaux ;
 - ✓ fournir des orientations jugées appropriées sur le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO sur le changement climatique 2022-2031
- **Intégration de la biodiversité dans la pêche et l'aquaculture :**
 - ✓ se féliciter des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles, passant en revue les progrès des actions pertinentes ;
 - ✓ examiner et fournir des orientations, le cas échéant, sur les activités de la FAO visant à intégrer la biodiversité dans les pêches et l'aquaculture au niveau des espèces (plus les gènes), des écosystèmes et en ce qui concerne les institutions et conventions pertinentes, y compris sur le Plan d'action 2024-27 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO sur l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles;
 - ✓ prendre note des processus pertinents dans d'autres forums, y compris en particulier le Cadre mondial de la biodiversité post-2020 de la CDB, et des implications potentielles de ce cadre pour la gestion et le commerce futurs de la pêche et de l'aquaculture ;
 - ✓ encourager les Membres à suivre et à s'engager, selon qu'il conviendra, dans les processus pertinents d'accords multilatéraux sur l'environnement afin de s'assurer que les voix de la pêche et de l'aquaculture sont prises en compte.
- **Évolution des processus mondiaux et régionaux liés à la pêche et à l'aquaculture :**
 - ✓ commenter le rôle de la FAO dans l'appui des travaux du système des Nations Unies sur les océans et les pêches, y compris les écosystèmes marins vulnérables

et la durabilité des stocks d'eaux profondes, la Conférence des Nations Unies sur les océans, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et un nouvel instrument international juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ);

- ✓ encourager la FAO à continuer de développer et de renforcer la gouvernance des pêches et de l'aquaculture par des efforts tels que des partenariats renforcés au sein du système des Nations Unies et avec les organisations mondiales et régionales concernées; –Fournir des recommandations sur la manière de promouvoir le dialogue et l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes concernées impliquées dans les principaux processus mondiaux et régionaux en vue de renforcer les synergies et d'éviter les doubles emplois ;
 - ✓ commenter le rôle que les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et les organes consultatifs régionaux des pêches (ORPA) jouent dans la gouvernance des pêches et le développement de l'aquaculture, et fournissent des orientations sur les mesures que la FAO pourrait prendre pour promouvoir leur renforcement, également par le biais de la pêche régionale soutenue par la FAO réseau des secrétariats d'organismes (RSN);
 - ✓ reconnaître le rôle important des ORP et des ORGP dans l'intégration des normes de sécurité et de travail décent dans la gestion des flottes de pêche relevant de leurs mandats ;
 - ✓ donner des conseils sur la collaboration régionale en cours avec d'autres entités des Nations Unies à l'échelle mondiale et régionale.
- **Programme de travail de la FAO sur les pêches et l'aquaculture dans le cadre stratégique de la FAO 2022-31**
 - ✓ examiner et commenter les réalisations de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture et les liens avec les domaines prioritaires du programme du Cadre stratégique de la FAO 2022-31 ;
 - ✓ donner des conseils sur les évolutions et les tendances mondiales et sectorielles identifiées ; et
 - ✓ fournir des orientations sur les principales priorités du travail de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dans le contexte de la transformation bleue
 - **Programme de travail pluriannuel (MYPOW) du Comité des pêches: un rapport d'avancement du MYPOW 2020-2023 et un projet de MYPOW 2022-2025**
 - ✓ examiner le rapport intérimaire, compte tenu des objectifs généraux et du mandat du Comité, des résultats attendus, des travaux prévus et des méthodes de travail énoncés dans le Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2020-2023;
 - ✓ approuver le projet de Programme de travail pluriannuel 2022-2025

L'une des réalisations de ce forum intergouvernemental clé sur la pêche et l'aquaculture a approuvé de nouvelles directives volontaires régissant le transfert de poisson entre navires,

dans le but de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) qui menace la durabilité des stocks mondiaux.

L'objectif des Directives volontaires pour le transbordement est d'aider les États, les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et d'autres organisations intergouvernementales en fournissant des normes pour l'élaboration de leurs politiques et réglementations régissant le transbordement, en vue de les intégrer dans des cadres réglementaires pour une pêche durable. la gestion.

Les directives peuvent soutenir les pêcheurs, les transformateurs de poisson et les autres acteurs du secteur qui agissent de manière responsable et conformément à leurs autorisations de pêche, tout en aidant les autorités à surveiller et à reconstituer les stocks, à conserver la biodiversité marine et à renforcer la durabilité à long terme.

En vertu des Lignes directrices, il est recommandé que les États et les ORGP :

- Veiller à ce que les navires impliqués dans des transbordements soient autorisés par l'État du pavillon, l'État côtier ou l'État du port concerné et que le navire avise les autorités compétentes avant d'effectuer tout type de transbordement.
- Adopter des procédures de déclaration transparentes pour faciliter la vérification des autorisations et des données de transbordement, permettant des actions efficaces de suivi, de contrôle et de surveillance.
- veiller à ce que tous les navires impliqués dans des transbordements fournissent une déclaration contenant des données spécifiques sur les quantités de poissons, les espèces et toute prise accessoire.
- partager les données de transbordement telles que les listes de navires, les notifications, les autorisations et les déclarations, les rapports d'observation et d'inspection, les infractions et les sanctions.
- établir des procédures de déclaration pour collecter et croiser les informations sur la quantité de poisson débarquée par espèce, forme de produit, zone et pays d'origine pour le poisson transformé.

Les lignes directrices soutiendront l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA), le premier accord international contraignant destiné à dissuader et à éliminer la pêche INN, entré en vigueur en 2016, et la mise à jour du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement. .

Perspectives:

Les perspectives de la FAO pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2030 prévoient une augmentation de la production, de la consommation et du commerce, bien qu'à des taux de croissance plus lents. La production totale d'animaux aquatiques devrait atteindre 202 millions de tonnes en 2030, principalement grâce à une croissance soutenue de l'aquaculture, qui devrait atteindre 100 millions de tonnes pour la première fois en 2027 et 106 millions de tonnes en 2030. La pêche de capture mondiale devrait se redresser, augmentant de 6 % à partir de 2020 pour atteindre 96 millions de tonnes en 2030, grâce à une meilleure gestion des ressources, à des ressources sous-exploitées et à une réduction des rejets, des déchets et des pertes.

Cet événement a été l'occasion pour la COMHAFAT de participer au RSN9 :

Outre le projet de texte des termes de référence qui a été examiné par les participants, des présentations ont eu lieu sur certains sujets importants, à savoir :

- Étude documentaire sur les organismes régionaux des pêches et la pêche artisanale
- Organismes régionaux des pêches et changement climatique : état des pêches adaptatives au climat la gestion.
- Gestion des pêches par zone dans l'après-2020 : quel rôle les ORP peuvent-ils jouer dans reconnaissance des OECM ?
- Sécurité en mer et conditions de travail décentes dans la pêche
- Liste CITES des espèces aquatiques commerciales : opportunités et défis pour les ORP dans la CITES CoP19, Panama 2022

En marge de la session du COFI 35 le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT **M. Benabbou** et son équipe ont eu plusieurs rencontres et échanges avec d'autres représentants comme suit :

- Rencontre avec **M. Amara KABA** Secrétaire Général de la Pêche, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime de la Guinée.

Parmi les sujets abordés lors de cette rencontre entre le représentant du Ministère des pêches de Guinée et l'équipe de la COMHAFAT dirigée par **M. Abdelouahed BENABBOU** ; le Secrétaire Exécutif étaient les suivants :

- Campagne visuelle des cétacés
 - La prochaine conférence des ministres de la COMHAFAT
 - Appui à **M. Amadou Diallo** Vice-Président de la CBI
- Rencontre avec la directrice générale de l'Autorité nationale des pêches et de l'aquaculture (NaFAA), **Mme Emma Metieh Glasco** et la secrétaire exécutive de la CBI, **Mme Rebecca Lent**

La discussion a notamment porté sur :

- Soutenir la participation des États membres de la COMHAFAT dans différents organes de la CBI
 - Situation du paiement des cotisations et des droits de vote
- Rencontre avec **M. Piero Mannini** Officier de liaison principal du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO

La discussion a porté sur la prochaine consultation régionale dans le but de promouvoir la collaboration/coopération entre les ORP et les organisations régionales concernées dans l'océan Atlantique Centre-Est. Cela aura lieu à Accra, au Ghana.

La consultation régionale devrait :

- Identifier les domaines d'amélioration de la coopération/coordination entre les ORP, conformément aux recommandations du COFI
- Identifier les actions de coordination et de coopération pour lutter contre la pêche INN
- Rédaction de cadres de coordination technique régionale sur la base des résultats des consultations régionales (points 2 et 3) avec les secrétariats des ORP concernés (représentants du Bureau, le cas échéant) pour présentation ultérieure à leurs membres pour examen.

- Rencontre avec l'OSPESCA

Au cours de cette rencontre qui a réuni **M. Bernal Chavarria** Gestion et Politique Internationale des Pêches, Conseiller du Système Interaméricain d'Intégration (SICA-OSPESCA), et l'équipe COMHAFAT dirigée par M. BENABBOU, ils ont abordé les différentes voies de coopération et en particulier les questions liées aux thonidés tropicaux, objet du panel ICCAT1.

À cette fin, afin d'harmoniser les positions au sein de l'ICCAT, ils ont convenu de tenir une réunion au siège de la COMHAFAT le 03 octobre 2022, qui réunira des représentants des États membres de l'ICCAT d'Afrique et d'Amérique latine.

- Rencontre avec l'UA/IBBAR

Cette rencontre avec **M. Obina Anozie** s'est concentrée sur la prochaine activité de l'APRIFAAS qui se tiendra à Rabat du 25 au 28 octobre 2022 sur le thème du *renforcement de la collaboration institutionnelle pour une gestion régionale efficace et durable des pêches et le développement de l'aquaculture*.

Les deux parties ont convenu de les frais d'organisation de cette réunion seront pris en charge conjointement par la COMHAFAT et l'UA-IBAR sur la base d'une convention qui fixer les engagements de chacune des parties.

- Rencontre avec **le Dr Manumatavai Tupou-Roosen**, directeur général de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique (FFA)

Basé à Honiara, Îles Salomon, FFA est un organe consultatif qui fournit une expertise, une assistance technique et d'autres formes de soutien à ses membres qui prennent des décisions souveraines sur leurs ressources thonières et participent à la prise de décision régionale sur la gestion du thon par le biais d'agences telles que la Western and Central Pacific Fisheries Commission (WCPFC). Les 17 membres insulaires du Pacifique de la FFA sont l'Australie, les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, la Nouvelle-Zélande, Niue, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Samoa, les Îles Salomon, Tokelau, les Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

Parmi les sujets abordés par le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT et le DG de la FFA figure l'exploration des moyens de développer la coopération dans les matières communes liées à la gestion des pêches et au renforcement des capacités.

La participation de la COMHAFAT au COFI35 a été très fructueuse. Ce fut l'occasion de réaffirmer son rôle d'organisation régionale pour la promotion d'une coopération efficace et active entre les États membres et les autres institutions internationales pour la conservation et le développement durable des pêches dans la région Atlantique africaine.

Rencontre avec M. Jean Pierre MANEL, Secrétaire Exécutif de l'ICCAT

Parmi les sujets abordés figuraient :

- Le soutien de la COMHAFAT à ses EM pour une participation efficace et efficiente aux prochaines réunions du PANAL1 ainsi qu'à la 23ème session extraordinaire de l'ICCAT
- La proposition d'allocation de quota de thon obèse de l'Atlantique préparée par les experts du GT COMHAFAT et soumise à la Sous-commission-1
- Consultation sur différentes questions communes telles que celles couvertes par le RSN
- Coopération future entre les deux organisations, notamment en matière de renforcement des capacités.